ASSOCIATION ROULEZ JEUNESSE !

DOSSIER D'INSCRIPTION – SAISON 2026 / 2027

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Association : ROULEZ JEUNESSE
Activité : Pratique du skateboard

Lieu de pratique :
Gymnase Édouard Quemper
Rue de Kerguélen
22000 Saint-Brieuc

Période d'accès à la salle : 12 septembre 2026 au 24 avril 2027 (hors vacances scolaires)

Horaires d'ouverture prévisionnels :
- Cours - Samedi : 14h – 15h
- Sessions libres - Samedi : 15h30-17h00
- Possibilité d'ouverture certains dimanches en sessions libres : 15h – 17h

NB : Les horaires et dates sont susceptibles d'évoluer en fonction de la disponibilité de la salle et des référents de l'association. Les adhérents seront informés de toute modification via le compte Instagram de l'association (https://www.instagram.com/roulezjeunessesb) et le groupe WhatsApp créé pour l'occasion.

---

2. FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Adhérent
- Nom / Prénom : .....
- Date de naissance : .....
- Adresse : .....
- Téléphone : .....
- Adresse e-mail : .....

Contact en cas d'urgence
- Nom / Prénom : .....
- Téléphone : .....

Cotisation
☐ Session libre : **25 €** ☐ Cours de skate collectif : **200 €**

Règlement par chèque à l'ordre de l'association ROULEZ JEUNESSE ou en espèces.

---

3. AUTORISATIONS

Droit à l'image
J'autorise l'association ROULEZ JEUNESSE à utiliser les photographies et/ou vidéos sur lesquelles je figure (ou mon enfant), prises dans le cadre des activités de l'association, à des fins de communication et de promotion (site internet, réseaux sociaux).
Cette autorisation est accordée pour la durée de l'adhésion et peut être retirée à tout moment sur simple demande écrite.

☐ J'accepte ☐ Je refuse

4. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET ACCEPTATION DES RISQUES

Je soussigné(e), ..., reconnais que la pratique du skateboard est une activité sportive comportant des risques de chutes, d'accidents et de blessures, notamment lors de l'utilisation des modules et installations mis à disposition.
Je reconnais être informé(e) que je peux également être blessé(e) du fait d'un autre usager. En connaissance de cause, j'accepte ces risques inhérents à la pratique du skateboard.
Je déclare disposer des capacités physiques et intellectuelles nécessaires pour pratiquer cette activité en sécurité et m'engage à adopter un comportement responsable et respectueux des règles établies.
En cas d'accident, j'autorise les membres référents de l'association présents à intervenir et, si nécessaire, à contacter les services de secours.
Je reconnais qu'il m'appartient de disposer d'une assurance responsabilité civile et individuelle couvrant les dommages corporels et matériels pouvant survenir dans le cadre de cette pratique.
L'association ROULEZ JEUNESSE ne pourra être tenue responsable des pertes, vols ou dégradations de biens personnels.
La présente décharge s'applique dans le respect de la réglementation en vigueur et hors faute caractérisée de l'association.

---

5. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Le port du casque est **obligatoire** pour les débutants et les enfants de moins de 12 ans.
- Le port du casque et des protections est **fortement recommandé** pour tous les pratiquants.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte.
- L'accès à la salle est strictement interdit en dehors des horaires définis et sans la présence d'un référent de l'association.

---

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'adhésion à l'association ROULEZ JEUNESSE vaut acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

Accès et usage

- L'accès au skatepark est réservé exclusivement aux adhérents à jour de leur cotisation et de leur dossier d'inscription.
- L'association ne garantit pas d'encadrement permanent en dehors des activités spécifiquement encadrées (cours, stages).
- Les accompagnants et spectateurs doivent rester en dehors de la zone de pratique.

Matériel et installations

- Les modules devront être rangés après chaque session dans l'espace prévu à cet effet, dans le respect des conditions de sécurité.
- Il est interdit d'utiliser le mobilier ou les objets non destinés à la pratique du skateboard.
- Les équipements peuvent présenter des irrégularités liées à leur conception artisanale et à des contraintes de maintenance.

Comportement et respect des lieux

- Tout comportement dangereux, violent ou irrespectueux est proscrit.
- Les règles élémentaires de courtoisie et de respect entre pratiquants sont exigées.
- Il est interdit de fumer (cigarettes électroniques comprises) ou de consommer de l'alcool dans l'enceinte du gymnase.
- Les animaux sont interdits.
- Les déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.
- Toute décoration, graffiti ou tag est interdit dans le gymnase.

L'association se réserve le droit d'exclure, sans remboursement, toute personne ne respectant pas le présent règlement.

Fait à ....., le .....

Signature de l'adhérent :

Signature du parent ou tuteur légal (si mineur) :